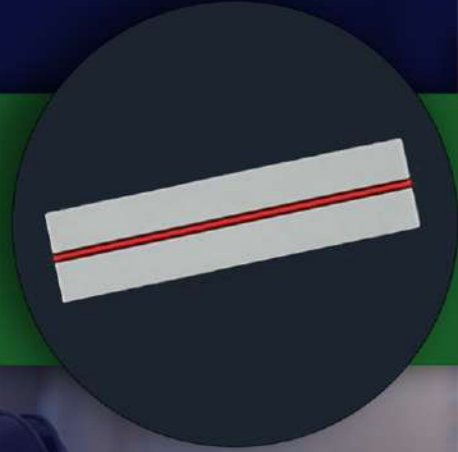


UN1TÉ

PARCOURS DE FORMATION DES FONCTIONNAIRES RECLASSÉS AU GRADE DE BRIGADIER-CHEF

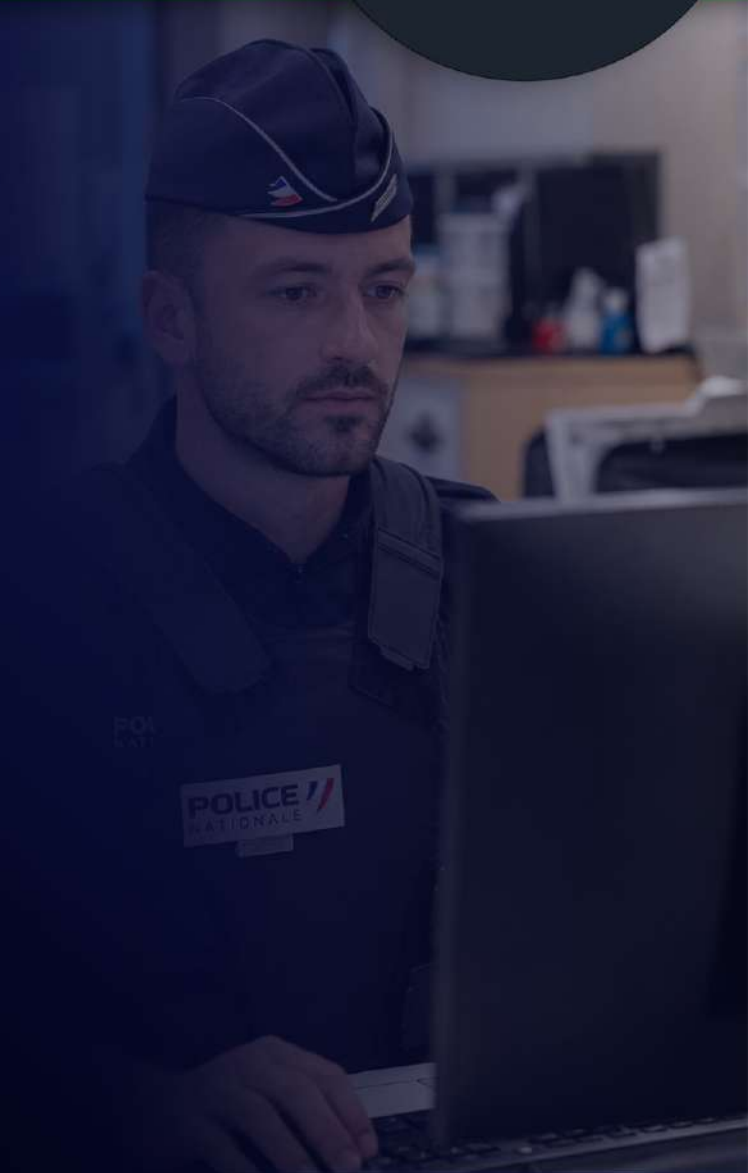


La formation obligatoire **"Construire son parcours de manager"** est **enfin disponible** à distance sous le code **DB008**.

Face aux difficultés rencontrées pour suivre cette formation en présentiel, **UN1TÉ** **avait saisi l'Académie** il y a **plusieurs semaines**.

Désormais, la formation DB008, dispensée uniquement **à distance et en totale autonomie**, est disponible.

Elle pourra se substituer aux formations DB006 et DB007, même si celles-ci restent accessibles.



Suivez-nous



UN1TÉ MI
FO

04/08/2026



PARCOURS DE FORMATION DES FONCTIONNAIRES RECLASSÉS AU GRADE DE BRIGADIER-CHEF

Suite à la réforme des voies d'avancement, le décret 2023-673 du 28 juillet 2023 modifie le statut du corps d'encadrement et d'application de la police nationale et supprime le grade de brigadier.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 mars 2024, les fonctionnaires reclassés dans le grade de brigadier-chef ont l'obligation de suivre un parcours de formation avant le 31 mars 2027.



**Parcours de formation
obligatoire à réaliser
avant le 31 mars 2027**

LES AGENTS CONCERNÉS PAR LE PARCOURS

CAS 1

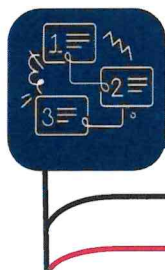
Le brigadier reclassé brigadier-chef de classe normale (BCCN) le 01/08/2023

CAS 2

Le brigadier-chef de classe normale (BCCN) avancé dans la classe supérieure de brigadier-chef (BCCS) entre le 01/01/2024 et le 01/01/2028 en raison de l'atteinte de l'échelon 6 de la classe normale

CAS 3*

Le brigadier-chef reclassé brigadier-chef de classe supérieure le 01/08/2023 au titre de la réforme des voies d'avancement et qui, avant son reclassement, a obtenu son grade de brigadier-chef :
 - par la réussite des nouveaux examens professionnels (classique/OPJ/SUEP)
ou
 - au choix



3 FORMATIONS OBLIGATOIRES À RÉALISER

- ... **DT061** Usage des armes par les forces de l'ordre (en distanciel)
- ... **CN026** Pratiques professionnelles en intervention-Brigadier-chef (en présentiel)

... **DB006/DB007** Brigadier-chef : construire son parcours de manager
 DB006 (en présentiel) ou DB007 (en classe virtuelle)

NOUVEAUTÉ DB008 Formation désormais accessible **EN TOUT DISTANCIEL (DB008)**
 Autoformation, accès libre
Certificat de suivi à remettre au service 



LES AGENTS EXEMPTÉS

(par dérogation à l'article 17-II du décret 2004-1439 du 23/12/2004)

Le brigadier-chef reclassé brigadier-chef de classe supérieure (BCCS – « chef historique »), le 01/08/2023 au titre de la réforme des voies d'avancement et qui était détenteur :

- des 2 UV (UV1 et UV2)
- ou**
- de l'ancien examen SUEP, obtenu avant le 1^{er} janvier 2022

NOTA BENE * Pour le cas 3, il est laissé la possibilité au nouveau brigadier-chef de réaliser, en lieu et place des formations DB006, DB007 ou DB008, l'une des formations managériales ci-dessous. Ainsi, si le fonctionnaire a déjà réalisé antérieurement l'une de ces formations, celle-ci sera prise en compte pour la réalisation du parcours.

AA013	Fixer des objectifs et contrôler les résultats	D1137	L'amélioration de la qualité de vie au travail
D1106	Communiquer efficacement avec ses collaborateurs	D1161	Le droit et l'éthique au cœur du management
D1107	Conduire une réunion	D1167	La coordination d'équipe
D1109	Dynamiser et motiver son équipe	D1173	Le retex
D1110	Mener des entretiens managériaux	D1177	Le management inter-générationnel
D1114	Prévenir et résoudre les conflits	DL033	L'entretien professionnel des personnels
D1131	Construire son parcours de manager	DQ011	Prévention des risques psychosociaux